

## Mairie de Beaulieu

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2019

#### Les décisions suivantes ont été prises :

1 – Les taxes locales ne sont pas augmentées. Elles s'établissent ainsi : Taxe d'habitation : 13.23 %, Taxe sur le foncier bâti : 14.15 % et taxe sur le foncier non bâti : 69.77 %.

2 – Les budgets primitifs 2019 de la commune, du Transport Scolaire et du Parc Résidentiel sont votés à l'unanimité.

Le budget principal s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à : 827 504 €. En section d'investissement il s'équilibre à : 1 469 775 €.

La nouvelle école sera ouverte pour la rentrée scolaire 2019-2020.

L'agence postale communale sera transférée au 1<sup>er</sup> mai dans les locaux de la mairie. Les travaux sont presque terminés.

L'aménagement du bourg va se poursuivre à l'intérieur du village, et également le long de la RD 7 avec l'enfouissement des réseaux et la réalisation de trottoirs ainsi que dans la traversée d'Adiac.

Des travaux de voiries seront également engagés comme chaque année.

Les budgets du transport scolaire et du Parc Résidentiel de Loisirs sont également adoptés à l'unanimité.

3 – La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Puy a adressé son rapport suite à une réunion de décembre 2018. Les Conseils Municipaux doivent l'approuver. Des équipements tels que : la gendarmerie de Craponne, la halle d'exposition et le gymnase de St Paulien, ainsi que l'Embarcadère de Vorey ne sont pas pris en charge pour le fonctionnement par la communauté. Ainsi, il revient aux communes de chaque ancienne communauté de communes de supporter ces coûts. Une compensation fixe sera toutefois versée par l'Agglo chaque année.

4 – Les anciennes lampes d'éclairage public du village de Malleys seront changées et remplacées par des LED dans la continuité de ce qui a été fait dans le reste de la commune. Le coût estimatif est de : 6 920.73 € pour la commune